



REGLEMENT GENERAL DES TOURNOIS

1/11

Association Chartreuse Gaming – 3 Rue des Ecrins – 38380 Saint Laurent du Pont
Téléphone – 06 42 33 41 06
contact@chartreuse-gaming.fr – <https://chartreuse-gaming.fr>
N° SIRET : 818 283 798 00028



Historique des changements

DATE	VERSION	DESCRIPTION
28/08/2021	Version 1.0	Publication initiale
06/10/2021	Version 1.1	Suppression du paragraphe relatif à la présence d'un coach pour les seules équipes semi-professionnelles et professionnelles
17/10/2021	Version 1.2	Modification de la date de l'événement





Sommaire

1. Préambule.....	4
1.1. Organisateur.....	4
1.2. Application du règlement	4
1.3. Modifications du règlement.....	4
2. Informations sur l'événement	5
2.1. Objectif de la manifestation.....	5
2.2. Date et lieu.....	5
2.3. Mesures sanitaires.....	5
3. Inscriptions.....	6
3.1. Méthode	6
3.2. Frais d'inscription.....	6
3.3. Remplaçants et coachs.....	6
3.4. Dates d'ouverture et de clôture.....	6
3.5. Âge et joueurs mineurs.....	7
3.6. Annulations	7
4. Dispositions légales.....	8
4.1. Droit de rétractation / remboursement.....	8
4.2. Droits à l'image.....	8
4.3. Aptitudes physiques	8
5. Règlement général des tournois	9
5.1. Matériel	9
5.2. Streaming et rediffusion.....	9
5.3. Slots.....	9
5.4. Dotations	10
5.4.1. Montant.....	10
5.4.2. Répartition	10
5.4.3. Modalités de versement.....	10
5.5. Règles de bonne conduite.....	11
5.6. Sanctions	11



1. Préambule

1.1. Organisateur

Le Chartreuse Esport Contest #5 (CEC #5) est une manifestation organisée par Chartreuse Gaming.

Chartreuse Gaming est une association loi 1901 à but non lucratif ayant son siège social au 3 Rue des Ecrins 38380 à Saint Laurent du Pont et immatriculée par l'INSEE sous le numéro de SIRET 818 283 798 00028.

Chartreuse Gaming est représentée légalement par son président, monsieur Louis GRILLOT. Ce dernier est joignable par mail (contact@chartreuse-gaming.fr) ou par téléphone (06 42 33 41 06).

1.2. Application du règlement

En vous inscrivant au tournoi prénommé Chartreuse Esport Contest #5, vous acceptez sans réticence ou interprétation de respecter ce règlement général ainsi que ceux s'appliquant aux tournois auxquels vous êtes inscrits.

1.3. Modifications du règlement

Chartreuse Gaming se réserve le droit de faire évoluer le règlement à tout moment lors dudit événement. L'association mettra tout en œuvre pour tenir informés les joueurs.



2. Informations sur l'événement

2.1. Objectif de la manifestation

Le Chartreuse Esport Contest #5 est une compétition eSport (compétition de jeux vidéo) amateur réalisée dans un but de divertissement et de promotion de l'eSport à l'échelle régionale.

Pour cette édition, 3 jeux seront proposés : League of Legends (5v5), Rocket League (3v3) et Counter Strike : Global Offensive (5v5).

La compétition donne lieu à une dotation pour les huit (8) premières équipes sur League Of Legends et pour les quatre (4) premières équipes sur Rocket League et Counter Strike : Global Offensive (sauf cas particuliers explicités dans le règlement propre à chacun des jeux).

2.2. Date et lieu

Le Chartreuse Esport Contest #5 se tiendra le dimanche 24 octobre 2021 à la Salle du Revol, située au 5 Place du 10 Groupement 38380 Saint Laurent du Pont.

Un planning prévisionnel des tournois est inclus dans chaque règlement des jeux.

2.3. Mesures sanitaires

Les joueurs s'engagent à prendre connaissance du protocole sanitaire décidé par l'association et à le respecter. Celui-ci est disponible à l'adresse suivante : https://docs.chartreuse-gaming.fr/cec5/protocole_sanitaire.pdf?fbclid=IwAR0fvEP5Z70Z8RpNFIYgicuo08W9pOCRHt5cCtUYpntMVAner6z-6vmtSWE



3. Inscriptions

3.1. Méthode

Les inscriptions doivent être effectuées en ligne via le site Internet <https://smash.gg/tournament/chartreuse-esport-contest-5>.

Seul le règlement des frais d'inscription fait foi et valide l'inscription de l'équipe (3v3 ou 5v5). Toutefois, l'association Chartreuse Gaming se réserve le droit d'annuler ou de refuser l'inscription d'une équipe jusqu'à 48 heures avant le début de l'événement.

Mis à part les joueurs de l'équipe eSport de l'association, aucun adhérent ne peut prendre part à un tournoi de quelque manière que ce soit.

Il n'est pas possible de s'inscrire à plusieurs tournois en raison de la concomitance de ceux-ci.

3.2. Frais d'inscription

L'inscription au tournoi League Of Legends (sans les frais de gestion) est facturée 15,00€ par joueur et doit être réglée par carte bancaire.

L'inscription au tournoi Counter Strike : Global Offensive ou au tournoi Rocket League (sans les frais de gestion) est facturée 25,00€ par joueur et doit être réglée par carte bancaire.

Quel que soit le tournoi envisagé, c'est au capitaine, défini par les joueurs eux-mêmes, de payer pour l'intégralité de son équipe.

3.3. Remplaçants et coachs

Les coachs et joueurs remplaçants ne doivent pas payer de frais d'inscription supplémentaires mais n'auront pas d'espace dédié pour installer un setup et devront par conséquent utiliser celui d'un joueur inscrit. Leur venue doit simplement être renseignée lors du formulaire d'inscription.

Chaque équipe ne peut renseigner qu'un remplaçant, en raison des mesures sanitaires et du protocole sanitaire appliqués par l'association.

3.4. Dates d'ouverture et de clôture

Les inscriptions sont ouvertes du 28 août 2021 au 20 octobre 2021. Les équipes peuvent être modifiées jusqu'à 48h à l'avance (équipe comprenant le coach et le joueur remplaçant).



3.5. Âge et joueurs mineurs

L'âge minimum requis pour s'inscrire à un tournoi est de 12 ans révolus au jour de l'événement, en raison d'une limite légale.

Les joueurs mineurs doivent nous faire parvenir l'autorisation parentale, soit lors de l'inscription, soit le jour de l'événement, ou encore postérieurement à l'inscription.

Tout joueur mineur à l'inscription mais majeur au jour de l'événement, peut se dispenser de la fourniture d'une autorisation parentale.

Le modèle de l'autorisation parentale est téléchargeable à l'adresse suivante :

https://docs.chartreuse-gaming.fr/cec5/autorisation_parentale.pdf?fbclid=IwAR1FzHcOsGrn1djgzVRcMB7LXruGVwQ6C_Pjw6U0iJs06A0mEcKTwAQbYno

Toute équipe ayant au moins un joueur mineur n'ayant pas fourni d'autorisation parentale se verra disqualifiée à moins que le remplaçant présent soit majeur ou dispose de son autorisation parentale dûment complétée.

L'association se réserve le droit de vérifier l'âge d'un participant en cas de doute, pour se conformer aux obligations légales qui lui incombent. En conséquence, il est vivement conseillé que les joueurs aient une carte nationale d'identité en leur possession le jour de l'événement.

3.6. Annulations

Si un des tournois n'atteint pas un seuil minimal d'équipes, le tournoi peut être annulé. Ce faisant, tous les joueurs dudit tournoi seront remboursés.



4. Dispositions légales

4.1. Droit de rétractation / remboursement

Conformément à l'article L221-28 du Code de la Consommation, vous ne pouvez pas faire valoir votre droit de rétractation après avoir réservé votre place pour l'événement. Tout achat est ferme et définitif et ne pourra donner lieu à un remboursement, sauf en cas de force majeure où vous pourrez être remboursé sur simple demande écrite et justifiée, adressée par mail (contact@chartreuse-gaming.fr). En cas d'annulation de l'événement, les joueurs seront remboursés sur simple demande écrite dans un délai de trois mois.

4.2. Droits à l'image

En vous inscrivant à la Chartreuse Esport Contest #5, vous autorisez l'association Chartreuse Gaming et l'ensemble de ses partenaires, de façon expresse et non-équivoque, à utiliser et diffuser des photographies et des enregistrements vidéo et/ou audio enregistrés pendant le présent événement où vous pouvez apparaître, et ce, sur tous les supports et par tous procédés, sans contrepartie financière ni limite de durée.

4.3. Aptitudes physiques

En vous inscrivant, vous certifiez avoir les aptitudes physiques nécessaires pour participer à un tel événement. Vous renoncez donc à toute poursuite à l'encontre des organisateurs en cas d'incident, d'accident ou de blessure.



5. Règlement général des tournois

5.1. Matériel

Chaque joueur doit apporter son propre matériel (Ordinateur, téléphone, écran, clavier, souris, tapis de souris, console, téléviseur, casques, écouteurs, et cetera). Chaque joueur, ne disposant que deux prises électriques dédiées, devra ramener sa propre multiprise s'il compte brancher plus d'appareils.

A ce titre, il est interdit de diffuser du son dans la salle (Enceintes, haut-parleurs, et cetera). Chaque ordinateur doit être doté d'un port RJ45 (Ethernet) ou d'un équivalent en sachant que le câble est fourni par l'association. Pour Rocket League, une connexion WIFI sera également disponible.

Le matériel doit être sain (sans virus) et à jour. Chaque joueur doit posséder le jeu pour lequel il est inscrit et l'avoir mis à jour sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi (Aucune mise à jour ne pourra être faite à partir du réseau local).

Chaque personne est responsable de son matériel et l'association Chartreuse Gaming ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable pour la perte, la casse ou le vol d'effets personnels.

5.2. Streaming et rediffusion

Pour cette édition, les joueurs ne sont pas autorisés à stream leurs parties.

Les casters du stream de l'association ont le choix de couvrir les matchs qu'ils souhaitent. Les joueurs ne peuvent pas s'opposer à la diffusion de leurs matchs, sous peine de sanctions.

5.3. Slots

Pour le dimanche 24 octobre 2021 :

- League of Legends (LOL) 5vs5 : 24 slots (120 joueurs)
Seules huit (8) équipes seront qualifiées pour les playoffs.
- Rocket League (RL) 3vs3 : 16 slots (48 joueurs)
Seules huit (8) équipes seront qualifiées pour les playoffs.
- Counter Strike : Global Offensive (CS:GO) 5vs5 : 10 slots (50 joueurs)
Seules six (6) équipes seront qualifiées pour les playoffs.



5.4. Dotations

5.4.1. Montant

Le cashprize global pour l'événement CEC#5, d'un montant de 3500€, est fixe.

5.4.2. Répartition

Le tournoi League Of Legends sera doté d'un cashprize de 1500€.

Le tournoi Rocket League sera doté d'un cashprize de 1000€.

Le tournoi Counter Strike : Global Offensive sera doté d'un cashprize de 1000€.

La répartition détaillée sera incluse dans le règlement de chaque jeu.

5.4.3. Modalités de versement

Le mode de versement du cashprize diffère selon votre âge en raison de **contraintes légales** :

- **Vous avez 18 ans ou plus** : le cashprize pourra vous être versé soit par Paypal soit par chèque bancaire ;
- **Vous avez entre 16 et 18 ans** : le cashprize vous sera uniquement versé par chèque bancaire ;
- **Vous avez moins de 16 ans** : le cashprize vous sera versé que sous la forme d'un chèque cadeau. L'enseigne du chèque cadeau sera laissée, dans la mesure du possible, à votre choix.

Pour des questions de simplicité, Chartreuse Gaming s'engage à verser l'ensemble du cashprize aux capitaines, et ce, dans un délai de 2 mois à compter de la fin de l'événement.



5.5. Règles de bonne conduite

Chaque joueur s'engage à respecter pleinement le présent règlement, ainsi que les indications qui seront données par Chartreuse Gaming durant l'événement. Tout abus sera sanctionné.

Etant donné la faible bande passante disponible et la facturation au Giga dont nous devons nous acquitter, vous vous engagez à ne pas utiliser le réseau local pour d'autres usages que les tournois. Nous vous invitons donc, par exemple, à télécharger vos éventuelles musiques à l'avance et à utiliser votre connexion personnelle pour vos réseaux sociaux. Tout abus ou tentative de contournement des techniques de blocage mises en place sera sévèrement sanctionné.

Dans le même esprit, nous vous invitons à utiliser uniquement le serveur Teamspeak ou Discord que nous fournirons lors de la journée pour communiquer entre équipes. Nous vous demandons, sauf demande contraire venant d'un membre de Chartreuse Gaming, de rester dans vos canaux de team. Toute tentative de vol d'informations tactiques sera sanctionnée.

Nous vous demandons également d'arriver avec des périphériques chargés afin d'éviter de trop solliciter le réseau électrique de la salle. Nous pouvons à tout moment demander aux joueurs de débrancher certains appareils non essentiels comme les téléphones portables. Nous informons également que nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, de casse ou de perte d'effets personnels durant l'événement. Chaque joueur est responsable de son matériel.

Tous les joueurs sont également invités à se comporter de manière respectueuse. Les pratiques telles que les insultes, les offenses, le spamming, le taunt ou les retards de plus de 15 minutes, seront répréhensibles (Cf. « 5.5 Sanctions »).

5.6. Sanctions

Les sanctions sont prononcées par le staff Chartreuse Gaming, et ce, sans recours possible. Celles-ci peuvent être variées (avertissement oral, annulation d'un match, exclusion du tournoi). Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

En cas de désaccord avec une décision, l'avis des organisateurs prévaut sur celui des joueurs.

Les joueurs exclus ne pourront en aucune manière prétendre au remboursement des frais d'inscription.